



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 51268

### Texte de la question

M. François Cornut-Gentile attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation professionnelle des directeurs d'école. Un récent mouvement de grève administrative a mis en évidence les difficultés rencontrées par les directeurs d'école dans l'exercice de leur fonction : faiblesse des moyens et des décharges horaires au regard des responsabilités à assumer, dévalorisation de la fonction entraînant la vacance de plus de 4 000 postes... Compte tenu de l'importance de la fonction de directeur d'école, il lui demande de préciser les mesures que compte adopter le Gouvernement afin de renforcer leurs moyens d'action et de revaloriser leur fonction.

### Texte de la réponse

Les directeurs d'école exercent des fonctions pédagogiques, administratives et sociales qui en font les interlocuteurs privilégiés des autorités locales comme des familles. Ces fonctions, au fil du temps, sont devenues plus lourdes et plus exigeantes. Tous les directeurs d'école bénéficient d'un complément de rémunération - bonification indiciaire et indemnité de sujétions spéciales - d'un montant mensuel qui varie de 490 francs pour une classe unique à 1 775 francs pour les écoles de dix classes et plus hors ZEP. Le régime des décharges de service d'enseignement et le dispositif de formation des intéressés ont été améliorés ces dernières années. Mais ces mesures n'ont pas permis de rendre ces fonctions suffisamment attractives et des postes demeurent vacants, principalement dans les écoles de deux à quatre classes. Un groupe de travail, réunissant des représentants des personnels et des représentants de l'administration, a engagé la réflexion nécessaire. Après avoir procédé à un état des lieux, ce groupe de travail a examiné plusieurs hypothèses portant sur la formation initiale et continue, l'accès à la fonction, le régime indemnitaire, le travail administratif, l'aide des inspections et des rectorats, les réseaux d'écoles, l'équipement informatique des écoles. Les propositions du groupe de travail feront l'objet de négociations avec les organisations syndicales et de discussions avec les collectivités locales, afin d'améliorer rapidement le fonctionnement des écoles et de rendre les fonctions de directeur plus attractives.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Cornut-Gentile](#)

**Circonscription :** Haute-Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51268

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 septembre 2000, page 5471

**Réponse publiée le** : 18 décembre 2000, page 7153